ABMIGESTIM
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 10 rue du Docteur
Armand Brillard
94360 BRY SUR MARNE
509 290 391 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
DU 22 NOVEMBRE 2023

Le vingt-deux novembre deux-mille-vingt-trois, à 10 heures, au siège social, sis 10 rue du Docteur Armand Brillard – 94360 BRY-SUR-MARNE,

Monsieur Martial ARWEILER,
Demeurant 10 rue du Docteur Armand Brillard – 94360 BRY-SUR-MARNE,

Propriétaire de la totalité des 250 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société ABMIGESTIM,

Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Reconstitution des capitaux propres ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION –RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

L'associé unique constate qu'en raison de l'affectation du résultat décidée lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2023, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR DES FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique Gérant
Monsieur Martial ARWEILER

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL